

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU DOUBS

Séance du 1^{er} juillet 2021

RENOUVELLEMENT

DEBATS IN EXTENSO

SOMMAIRE

* * *

ALLOCUTION DE M. MATOCQ-GRABOT, DOYEN D'AGE DE L'ASSEMBLEE	4
<i>N° 1 – Election du Président</i>	<i>5</i>
ALLOCUTION DE MME CHRISTINE BOUQUIN, PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	7
<i>N° 2 – Détermination de la composition de la Commission permanente</i>	<i>18</i>
<i>N° 3 – Election des membres de la Commission permanente</i>	<i>20</i>
<i>N° 4 – Délégations de l'Assemblée départementale au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics, de Fonds de solidarité pour le logement et d'actions du Département en justice</i>	<i>23</i>
<i>N° 5 – Marchés publics : Représentation du Conseil départemental au sein de la Commission d'appel d'offres et du Jury de concours – Actualisation des seuils de procédures internes</i>	<i>24</i>
<i>N° 6 – Représentation du Conseil départemental au sein de la Commission départementale de la coopération intercommunale</i>	<i>25</i>
<i>N° 7 – Représentation du Conseil départemental au sein de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites – formation spécialisée « carrières »</i>	<i>26</i>

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

Séance du 1^{er} juillet 2021

Renouvellement

Débats in extenso

La séance est ouverte à 9 h 30.

Etaient présents les Conseillers départementaux suivants :

Philippe ALPY, Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Olivier BILLOT, Monique BONNET-CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Christine BOUQUIN, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Ludovic FAGAUT, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Denis LEROUX, Géraldine LEROY, Patricia LIME-VIEILLE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Florence ROGEBOZ, Serge RUTKOWSKI, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer.

*

* * *

Mme BOUQUIN. – Bonjour à toutes et à tous. Je vais appeler M. MATOCQ-GRABOT pour présider cette séance. Je déclare la séance ouverte et il vient ici pour, en tant que doyen d'âge, présider cette séance. Mon cher Albert.

Allocution de M. MATOCQ-GRABOT, Doyen d'âge de l'Assemblée

M. MATOCQ-GRABOT. – Merci.

Mesdames, Messieurs, bonjour. C'est en tant que doyen d'âge que je vous accueille et je fais cela avec plaisir et honneur.

Je vais dans un premier temps appeler puisque vous avez devant vous le doyen d'âge, l'autre extrême c'est-à-dire la plus jeune, il s'agit de Mme Jeanne HENRY. Je l'invite à venir à côté de moi pour siéger.

Je vais maintenant procéder à l'appel des Conseillers départementaux dans l'ordre alphabétique afin de vérifier que le quorum est bien atteint. Apparemment, il ne devrait pas y avoir de problème.

Je vais vous appeler par votre nom et prénom et je vous demanderai de vous lever et de retirer quelques secondes le masque pour qu'on puisse vous reconnaître.

(M. MATOCQ-GRABOT procède à l'appel des Conseillers départementaux par ordre alphabétique).

Je constate que le quorum est atteint.

Avant de passer à la suite, je voudrais dire un petit mot.

Nous sommes tous issus du vote départemental des 20 et 27 juin. Cette votation, comme diraient nos amis suisses, ne restera pas comme une référence à la bonne santé démocratique de notre pays.

Si l'on prend en compte le nombre d'inscrits, nous avons tous été élus avec en moyenne 20 % de nos électeurs. Cela ne nous donne pas une grande légitimité.

Ce vote traduit un grand mal-être de l'ensemble de nos concitoyens. Ce mal-être, nous y avons notre part de responsabilité. En conséquence, je souhaite que notre Assemblée sache à travers sa politique sociale, éducative, économique et culturelle participer à la réduction de ce mal-être.

Je souhaite et j'espère fortement que le nouveau Président ou Présidente saura créer les conditions pour que tous ensemble nous parvenions à cet objectif.

Merci.

Je vais vous donner lecture du rapport n° 1.

N° 1 – Election du Président

L'application de l'article L. 3122-1 du Code général des collectivités territoriales, l'élection du Président du Conseil départemental a lieu lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement.

Sont éligibles aux fonctions de Président tous les Conseillers en exercice.

Toutefois, l'article L. 3122-3 prévoit des incompatibilités avec l'une des fonctions électives suivantes : Président d'un Conseil régional, Maire, et depuis 2017, Député national ou européen et Sénateur.

Les fonctions de Président du Conseil départemental sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, du Directoire de la Banque centrale européenne ou du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Du fait du contexte sanitaire, la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire prévoit de façon dérogatoire, pour l'élection du Président du Conseil départemental et de la Commission permanente, que l'Assemblée ne délibère valablement que si la majorité de ses membres est présente.

Dans tous les cas, un Conseiller peut être porteur de deux pouvoirs, conformément à la loi du 31 mai 2021 précitée.

Il est, en outre, à noter que le délégant ne peut être considéré comme présent pour le calcul du quorum.

L'élection du Président se déroule au scrutin secret, article L. 3121-15 alinéa 2.

Aux deux premiers tours du scrutin, elle requiert la majorité absolue des membres du Conseil départemental.

Si l'élection n'est pas acquise après les deux premiers tours, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Conseil départemental.

En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge, donc là j'aurai peut-être une chance.

En conclusion, et sur la base développée dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

Nous allons maintenant procéder à l'élection et dans un premier temps je demande s'il y a des candidatures à la présidence.

Mme BOUQUIN. – Je suis candidate.

M. KRUCIEN. – Je suis candidat.

M. MATOCQ-GRABOT. – Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas d'autres, nous allons donc procéder au vote.

Il convient maintenant de procéder au vote au moyen de bulletins vierges et des enveloppes déposés sur les tables à renseigner avec le stylo prévu à cet effet.

Je demande à partir de cet instant qu'il n'y ait plus aucune photo ni aucune vidéo jusqu'à ce que tous les bulletins soient bien sous enveloppe.

Une huissière passera avec une urne et vous n'aurez qu'à y mettre le bulletin.

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

Nous allons procéder au comptage des enveloppes dans un premier temps.

38. C'est parfait.

Je vais procéder au dépouillement.

Je recompte les bulletins, d'abord ceux de Christine BOUQUIN : 24 bulletins.

Je recompte les bulletins de Raphaël KRUCIEN : 12 bulletins.

Et 2 bulletins blancs, ce qui fait bien 38.

Je suis en mesure de proclamer l'élection de Christine BOUQUIN comme Présidente.

(Applaudissements)

Félicitations et je te rends le fauteuil.

Allocution de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental

Mme la PRESIDENTE. – Merci à toi.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers collaborateurs du Département, M. le Contrôleur général, chers amis qui nous regardez actuellement ici à l'Hôtel du Département ou derrière votre écran, ces premiers mots de Présidente élue, désormais réélue, je veux les adresser aux électeurs pour les remercier de leur confiance.

Je pense tout d'abord aux électeurs du canton de Maîche.

Depuis 2001 leur confiance est le moteur de mon engagement. Leur territoire, c'est le mien. Je suis issue de cette ruralité que j'aime et que je n'ai jamais quittée. Je suis issue de ces paysages, de cette terre d'engagement, de valeur où la solidarité est vécue avec simplicité, où l'on aime la convivialité, où l'on a l'amour du travail bien fait. C'est chez moi, et je veux leur dire ma fierté de les représenter dans cette belle Assemblée départementale.

Je pense aussi à l'ensemble des électeurs qui ont fait confiance à la majorité départementale. Au nom des 24 élus de cette majorité, je veux les remercier pour ce mandat clair, ce mandat qui nous oblige à aller de l'avant pour faire avancer les causes et pour résoudre les problématiques qui nous tiennent à cœur.

Ensemble, nous mettrons notre énergie, nos qualités et nos sensibilités au service d'un projet courageux, ambitieux, un projet bâti sur des valeurs, sur nos valeurs.

Je n'oublie pas les électeurs qui se sont portés sur d'autres listes ni les très nombreux abstentionnistes.

Une Assemblée départementale représente les territoires, c'est un peu un parlement de proximité si vous me permettez cette expression, chère Annick et cher Frédéric.

Représenter un territoire, un canton c'est donc représenter tous ses habitants : électeurs, abstentionnistes, enfants. C'est en défendre l'environnement, la biodiversité, l'attractivité, tout ce qui fonde la qualité de vie. Une qualité de vie pour tous, pas uniquement pour les électeurs d'un camp, et représenter un canton dans cette Assemblée, c'est rechercher le bien du Département dans son ensemble et non l'intérêt isolé d'un canton.

Et puisqu'il est question de notre Assemblée, je veux aussi, chers collègues, vous adresser mes chaleureux remerciements après ces suffrages, suffrages par lesquels vous me confiez la présidence, j'en suis honorée et émue.

Je vais vous faire une confidence : être Présidente de cette Assemblée, c'est pour moi autre chose que piloter une administration, autre chose qu'animer nos échanges ou habiter une fonction institutionnelle.

Etre Présidente, c'est agir sur le réel, c'est transformer notre territoire par des politiques publiques, par une volonté, une envie de défendre ce territoire et ses habitants, c'est enfin courir le risque d'innover et d'entretenir ce qui ne doit jamais mourir. Comme je l'ai fait en 2015, je me consacrerai uniquement au Conseil départemental.

Je ne peux terminer ces remerciements sans inclure nos 38 remplaçants, les femmes et les hommes engagés à nos côtés pendant cette campagne, nos collaborateurs et bien sûr l'ensemble de l'administration départementale restée au travail ces 10 derniers mois avec la restriction d'une période préélectorale. Soyez en chacune et chacun remerciés chaleureusement.

Après ces remerciements, j'aimerais revenir un instant sur les enseignements de ce scrutin, scrutin marqué partout en France par une participation en net recul, et malheureusement le Doubs n'a pas fait exception.

Sur les causes possibles, beaucoup a déjà été dit : période estivale, manque de lisibilité, effet Covid-19, peut-être indifférence, mépris ou transformation d'une culture politique centrée autour du vote en culture politique d'opinion, culture politique d'opinion qui se manifeste sur les réseaux sociaux mais aussi par de nouveaux modes de consommation ou d'engagement. La désaffection de la jeunesse pour le vote en est probablement l'écho.

Cet état de fait interroge le fonctionnement même de nos institutions et menace la légitimité démocratique.

Ma conviction, c'est que le vote est le socle de la vie civique, le vote ne se remplace pas, il permet le mouvement, commande le projet.

Pour retrouver cet élan citoyen du vote, je crois nécessaire de mieux lier vote et territoire.

Regardez la Corse. Ce n'est pas un hasard si on trouve les taux les plus hauts de la participation. Nous sommes ici dans le Doubs et nous avons à le faire savoir, en construisant un Conseil départemental hors les murs dans le respect de ses compétences certes, mais un Conseil départemental qui soit l'incarnation du territoire.

Les habitants du Doubs aiment leur territoire autant que les Corses aiment leur île.

Le Doubs a le civisme et l'engagement au cœur, il faut simplement que le vote en redevienne l'expression, d'autant que le vote permet la rencontre et la rencontre avec l'ensemble de l'offre politique. C'est le propre d'une campagne, un temps pour écouter, pour convaincre, pour évaluer les sortants et pour proposer.

Une campagne, c'est l'inverse d'une société cloisonnée, c'est aller aux devants de tous sans a priori ni certitude d'être élus.

Comme vous, j'ai vécu avec intensité cette campagne si particulière, dans le respect des mesures sanitaires, avec la distance nécessaire mais une campagne de terrain et de relations humaines.

J'ai beaucoup rencontré, beaucoup écouté, et parmi ce que j'ai entendu, je retiendrai 3 préoccupations revenues avec insistance :

La première préoccupation : la question de la dignité de la personne.

La dignité notamment à travers la question du bien vieillir, de l'autonomie et du handicap, de l'isolement qui peut en découler. Tous, nous avons autour de nous des parents, des amis, des voisins dans l'une de ces situations.

Ces sujets, le Département les connaît, les investit mais devra apporter de nouvelles réponses aux enjeux post-crise sanitaire et face à l'accélération du vieillissement notamment.

Prenons l'exemple du numérique. Avec le changement des usages très rapides et l'émergence d'une société connectée, certaines personnes éloignées du numérique peuvent en être complètement exclues.

Cela a des conséquences sur l'emploi, sur leur sociabilité, leurs soins et bien d'autres choses parce que ce n'est pas acceptable, parce que nous voulons un numérique au service de tous et non d'une société à 2 vitesses.

Nous avons voté un schéma départemental de l'inclusion numérique, schéma qui sera décliné dès 2022.

C'est aussi cela défendre la dignité humaine.

Deuxième préoccupation : la question de la mobilité. Par les routes bien sûr, en voiture comme en vélo mais aussi la mobilité des idées par le numérique, avec la fibre notamment.

Nous, Département, avons un rôle majeur pour permettre cette mobilité, pour entretenir nos réseaux, pour assurer leur sécurité et pour améliorer les usages. Et tout cela, c'est le quotidien de nos concitoyens.

Je terminerai avec une troisième préoccupation : la proximité. Par proximité, il faut naturellement entendre présence de services publics départementaux, mais surtout il y a l'attention portée à la vie sur les territoires : le soutien en ingénierie et financier aux communes dans le cadre de C@P 25, l'engagement pour la qualité des rivières, pour le maintien d'une biodiversité riche dans nos espaces naturels sensibles, l'animation du territoire, le soutien à son tissu associatif et toutes les autres choses. Tout cela, c'est la proximité, une proximité indispensable à l'attractivité et à l'emploi sur certains territoires.

Dignité de la personne, mobilité, proximité : 3 priorités entendues sur le terrain, priorités inscrites au cœur de nos engagements et sur lesquelles je suis convaincue que nous pouvons tous nous retrouver.

Ces priorités nous invitent à agir sans attendre car la nouvelle mandature commence aujourd'hui et c'est donc aujourd'hui que nous nous mettons au travail.

Dans quelques instants, je vous proposerai la désignation des Vice-présidents avec la liste des membres de la Commission permanente. Ces Vice-présidents ont vocation à constituer à mes côtés un exécutif départemental engagé pour que chaque sujet, chaque politique publique ait un élu référent, un élu pilote.

Ces délégations ne doivent rien au hasard : compétences, appétence, volonté. Tout a été pesé pour constituer un collectif au service du Doubs et de ses habitants.

Toujours aujourd'hui, nous allons nommer les membres de la commission d'appel d'offres dont la prochaine réunion est prévue le 12 juillet. Vous l'avez compris, pas beaucoup de vacances sur le mois de juillet mes chers collègues.

Nous allons nommer nos représentants à la commission départementale de la coopération intercommunale et à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites dont une réunion est programmée pour chacune la semaine prochaine en Préfecture.

Aujourd'hui même, je signerai l'arrêté désignant nos représentants à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, tout cela pour assurer la continuité du service public.

Jeudi 15 juillet, nous nous retrouverons pour poursuivre l'installation de la nouvelle Assemblée, pour nous répartir au sein des 4 commissions thématiques du Département, installer ces commissions, procéder aux nombreuses désignations dans les organismes où siège la collectivité. Nous avons à l'occasion de ce renouvellement la chance de trouver une collectivité dans une vraie dynamique de projets, avec beaucoup de dossiers, beaucoup de dynamiques engagées, une collectivité capable d'avancer.

Dès les prochaines semaines, je vous ferai passer le calendrier de travail de notre Assemblée pour ce dernier semestre 2021 qui, vous le verrez, sera le rendez-vous de beaux projets. Dans le même temps, nous allons travailler à formaliser notre projet de mandat à partir de nos engagements, à partir de ce que nous avons entendu sur le terrain et à partir aussi de nos interactions à tous.

Mon objectif, c'est de prendre de l'avance pour être au rendez-vous des enjeux de notre territoire, au rendez-vous des solidarités, au rendez-vous de l'attractivité et nous avons de belles politiques à mobiliser pour y parvenir.

Ces politiques publiques constituent un puissant levier, avec toute une palette d'actions, de partenaires, d'enjeux.

C'est pour mieux vous les présenter et vous donner toutes les informations utiles en début de mandat que j'aurai le plaisir de vous remettre tout à l'heure une petite sacoche avec toute une documentation très bien faite, documentation préparée spécialement pour vous.

Comme vous le voyez, nous entrons aujourd'hui dans une dynamique de mandat et dans le vif de nos sujets.

Cela me donne l'occasion d'évoquer le fonctionnement de cette Assemblée et la manière de travailler nos dossiers.

Cette enceinte doit être, et je m'efforcerai d'en être garante, un espace pour échanger, pour argumenter, pour faire vivre le débat public mais aussi, et c'est important de le rappeler, un espace pour s'écouter et se respecter.

La courtoisie, c'est aussi la ponctualité, la régularité, l'investissement au fond des dossiers et le refus des postures ou des procès d'intention.

La démocratie locale mérite cela.

De même, la démocratie locale mérite des élus, majorité et minorité, au fait des dossiers qui leur sont soumis, c'est-à-dire, et je veux insister sur ce point, des élus qui débattent en commission, qui proposent, qui amendent.

Le rôle des commissions thématiques doit être proactif. Ce ne sont pas des chambres d'enregistrement ou de dénigrement. A vous, à nous, collectivement, de les faire vivre et d'y apporter le meilleur de notre engagement pour le Doubs.

Je sais pouvoir compter sur chacun de vous.

Pour les plus anciens de cette Assemblée, je sais votre attachement à ces principes. Je sais aussi votre investissement pour les faire vivre et vous en remercie.

Quant à vous qui nous rejoignez, je suis sûre que vous apportez avec vous de quoi enrichir encore davantage nos travaux. Cela me permet d'ailleurs de vous accueillir chaleureusement en votre qualité de nouveaux élus départementaux.

Bienvenue à chacune et chacun d'entre vous dans cette maison départementale, elle est désormais la vôtre, même si, j'ai coutume de le dire, nous autres élus sommes juste de passage.

Je me rappelle en 2001 mon entrée dans cette enceinte, parmi les benjamins. Je me rappelle mon enthousiasme, mon émotion, sans doute comme vous. Alors je vous rassure tout de suite, 20 ans après, l'enthousiasme est intact.

Je conclurai ce mot de remerciement, d'accueil et d'ouverture de cette nouvelle mandature par quelques invitations.

Je vous invite tous, chers collègues et chers habitants du Doubs à profiter de cette période estivale pour aller découvrir l'exposition « Courbet-Picasso : Révolutions ! » qui s'ouvre aujourd'hui et sera inaugurée officiellement la semaine prochaine. Mais aussi le Musée départemental Courbet à Ornans et son nouveau parcours muséal rendu possible par des travaux réalisés cette année, sans oublier les splendides jardins du Cercle immense de la Saline Royale d'Arc-et-Senans qui réunissent esthétique, patrimoine et défense de la biodiversité.

Par ailleurs, je vous invite à profiter de cette période pour faire du vélo dans le Doubs, et vous rappelle à cet effet notre politique de développement du cyclable.

Depuis hier, nous avons installé à la Gare d'Eau un abri cycles pour vélos à assistance électrique avec recharges, avec consignes, à la fois pour développer le cyclotourisme et pour promouvoir une façon plus durable de se déplacer.

Enfin, je vous invite à profiter de tous les atouts de notre beau département : patrimoine, gastronomie, animations en tous genres, à profiter de ce cadre naturel d'exception dans lequel nous avons la chance d'habiter, avec le souci de le respecter, de l'entretenir car, comme je vous le disais tout à l'heure, il y a des choses qui ne doivent pas mourir et d'autres à inventer. C'est là notre mission. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Je passe la parole à M. Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Mme la Présidente, chers collègues, Mme la Présidente, l'Assemblée vient de vous désigner à la tête du Département, permettez-moi de vous adresser au nom du groupe le Doubs social, écologique et solidaire nos félicitations républicaines.

Nous vous souhaitons de réussir dans votre mission puisque la réussite des projets départementaux en dépend, au bénéfice de notre territoire et des Doubiennes et Doubiens que nous représentons collectivement ici.

Au nom du groupe, je tiens ce jour à remercier chaleureusement tous les électeurs et électrices qui nous ont fait confiance. Merci aux votants pour qui les scrutins évoquent encore un espoir, une aspiration à faire du commun. Merci aux remplaçants, aux soutiens, à ceux qui ont discuté, animé le débat, colporté, diffusé nos programmes respectifs. Merci également à nos familles qui ont supporté nos engagements, aux anciens élus et à celles et ceux qui ne l'ont pas été.

Si l'effondrement de la participation au vote nous interpelle vivement et j'y reviendrai, nous devons saluer l'engagement bien réel, lui aussi, de celles et ceux qui se sont mobilisés pour faire battre le cœur de la démocratie.

Le Doubs social, écologique et solidaire est une aventure d'équipe pour laquelle la gauche, l'écologie et la société civile se sont rassemblées.

La campagne électorale a été un temps fort, mais la dynamique enclenchée ne s'arrête pas là. Nous continuerons de travailler activement avec tous, de porter les idées mises en avant par notre collectif en veillant à maintenir ses membres informés et à les concerter pour appuyer nos choix.

Nous voilà engagés dans un nouveau mandat de 7 ans, et pour que vive la démocratie dans cette Assemblée, nous formulons le vœu que tous les avis puissent être exprimés, nos propositions entendues, nos accords comme nos désaccords actés, que nous puissions débattre dans le respect mutuel. C'est aussi cela la démocratie : pouvoir s'exprimer, échanger et débattre.

Vous l'aurez compris, nous ne serons pas dans l'opposition systématique. Nous participerons à la vie de la collectivité de façon constructive, en étant force de proposition et force d'opposition lorsque vos projets ne seront pas en adéquation avec nos valeurs et nos engagements : répondre à l'urgence sociale, assurer la cohérence territoriale et engager la transformation écologique.

Sur la méthode, nous nous engageons à travailler en proximité, à rencontrer les personnes ressources de notre territoire départemental et à être nous-mêmes facilitateurs, à l'écoute et disponibles pour orienter et accompagner si besoin élus et administrés qui en font la demande.

Je sais ce que je dois aux électeurs, je sais ce que je dois à la vie politique, elle est à mes yeux, je le dis ici devant tous, l'activité humaine, une des plus nobles car elle sert l'intérêt général sous réserve bien sûr qu'elle ne soit pas dévoyée ou détournée. Ces mots sont ceux du Président Claude JEANNEROT prononcés en 2015, nous les partageons et souhaitons les partager avec vous tous.

Oui, il y a de la noblesse à servir l'intérêt général dans le respect et la bienveillance de celles et ceux qui nous entourent et plus largement de celles et ceux avec qui nous faisons société.

Cet engagement peut redonner à la démocratie quelques couleurs.

Dimanche dernier, 1 électeur sur 3 s'est déplacé. S'il y a une minorité, ce n'est pas seulement notre groupe, c'est nous tous, les élus, les représentants des personnes qui sont allés voter.

Cela pose la question de votre légitimité, de notre légitimité et cela nous impose de travailler en commun pour notre démocratie. Lors de cette campagne, beaucoup de citoyens se sont sentis éloignés des collectivités territoriales, beaucoup ignorent ce qu'est le Département, la Région et leurs missions. Ce constat, nous le partageons et nous devons agir nous, les élus.

Pour reconquérir le cœur de la démocratie, il faut que les forces vives de cette Assemblée soient légitimement mobilisées et non écartées. Si les élus ne sont pas impliqués davantage, comment les citoyens le seraient-ils ?

La participation, cela se cultive au sein de cette Assemblée mais également au sein des associations, conseils d'administration, dans nos banques ou mutuelles de l'économie sociale et solidaire, dans les conseils d'administration des collèges, dans les associations de parents d'élèves, les entreprises, les syndicats, lors de nos rencontres spontanées auprès des citoyens, habitants, usagers, bref au plus près des gens.

Il nous faut mobiliser les forces vives du territoire pour que chacune, chacun retrouve le goût du collectif qui nous a d'ailleurs tous cruellement manqué durant cette période également marquée par la crise sanitaire.

Nos idéaux démocratiques et les acquis républicains que nous défendons ne survivront qu'au travers des rapports que nous saurons entretenir ensemble et avec les Doubiennes et les Doubiens. Merci.

(Applaudissements)

Mme la PRESIDENTE. – Mme VOIDEY.

Pouvez-vous apporter un micro ? Vu la configuration un peu spécifique aujourd'hui, je le dis pour certains de nos collègues qui m'ont fait une réflexion en arrivant directement, nous sommes dans une configuration spécifique et vous êtes placés par ordre alphabétique. Dès que les conditions le permettront, nous siégerons à nouveau à nos places respectives.

Martine VOIDEY vous avez la parole.

Mme VOIDEY. – Mme la Présidente, chers collègues, tout d'abord permettez-moi Mme la Présidente de vous féliciter pour votre réélection à la tête de cette collectivité et souhaiter la réussite des politiques publiques que vous conduirez si elles sont toutes entières tournées vers le développement de notre département et le service rendu à ses habitants.

Les électeurs, dimanche dernier, nous ont permis à Frédéric BARBIER et à moi de siéger à nouveau au sein de cette Assemblée départementale. C'est donc avec beaucoup de plaisir que nous retrouvons cette salle Joubert.

Vous l'aurez compris, ce plaisir ne provient pas tant de se retrouver ici que de pouvoir, à travers ce mandat de proximité, servir notre territoire et contribuer aux actions extrêmement concrètes qui touchent nos concitoyens dans de si nombreux domaines de leur vie quotidienne.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, avec l'espoir que nous saurons bien travailler ensemble.

J'aurai une pensée aussi pour celles et ceux que nous avons côtoyés ici et qui ne sont plus avec nous, que ce soient eux ou les électeurs qui en aient fait le choix.

Nous avons gagné cette élection contre des candidats mandatés par les 2 groupes représentés ici. Aussi, c'est de manière indépendante que nous siégerons au sein de cette Assemblée, avec notre sensibilité de socio-démocrates qui ne se reconnaissent pas davantage dans l'idéologie libérale du groupe majoritaire que dans les positions défendues par ceux de nos camarades qui sont le plus à gauche de l'échiquier politique.

Ce nouveau mandat, nous l'abordons donc avec l'exigence que vous nous connaissez, mais de façon positive, toujours en nous concentrant sur les affaires du Département, sans nous tromper de débat, en invitant ici ce qui ne relève pas des prérogatives de notre Assemblée.

Vous l'avez constaté Mme la Présidente, au fil des années au cours desquelles nous avons siégé ensemble, nous préférons une attitude de co-construction pragmatique à une opposition dogmatique. C'est dans cet état d'esprit que nous sommes ici aujourd'hui.

Nous apprécions comme vous l'avez souligné d'ailleurs, la manière de travailler au sein de cette Assemblée, où la vigilance et le débat n'ont que très rarement entamé une ambiance sereine et respectueuse.

La recherche de l'intérêt général et de l'efficacité des politiques conduites au service de nos concitoyens, c'est une préoccupation partagée par tous. Nous formulons le souhait que cela puisse perdurer. Pour ce qui nous concerne, Frédéric et moi, c'est dans ces dispositions que nous entendons siéger. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme la PRESIDENTE. – Les uns et les autres, nous avons écouté, entendu, et j'appelle de mes vœux les déclarations des uns et des autres par rapport à la tenue de cette Assemblée, par rapport au comportement mais simplement être au service de l'intérêt général pour l'ensemble de nos citoyens sur notre beau territoire départemental.

Nous allons entrer dans le vif du sujet cette fois-ci, mes chers collègues, avec le rapport n° 2 qui consiste à déterminer la composition de la Commission permanente du Conseil départemental.

Faut-il que je lise le rapport complètement ? Oui, je vais le faire, vous n'êtes pas pressés aujourd'hui, on consacre notre journée à cette installation et au fonctionnement de l'institution.

N° 2 – Détermination de la composition de la Commission permanente

Le Code général des collectivités territoriales dispose en son article L. 3122-5 : aussitôt après l'élection du Président et sous sa présidence, le Conseil départemental fixe le nombre des Vice-présidents et des autres membres de la Commission permanente.

En application de l'article L. 3122-4 du Code général des collectivités territoriales, outre le Président, la Commission permanente comprend 4 à 15 Vice-présidents, sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30 % de l'effectif du Conseil, soit pour le Conseil départemental du Doubs, au maximum 11 Vice-présidents et, éventuellement, un ou plusieurs autres membres.

Le nombre total des membres de la Commission permanente est, quant à lui, librement déterminé par le Conseil départemental.

Conformément à l'article L. 3121-15 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'égalité des suffrages pour la composition de la Commission permanente, la voix du Président est prépondérante.

Je vous propose la composition suivante : 1 Président, 11 Vice-présidents, 26 autres membres.

Voilà ce que je vous propose. Vous l'aurez compris, l'ensemble des Conseillers départementaux siègent, si vous validez le vote, en Commission permanente.

Je crois que nous avons un accord par rapport à cela sans passer par un vote à bulletins secrets. Donc, je voudrais peut-être vous demander si vous êtes d'accord pour qu'on puisse le valider sur un vote à main levée.

Je fais voter parce qu'il faut qu'on soit en parfaite... Je vous propose le vote à main levée concernant ce rapport.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Validé à l'unanimité, donc je vous propose de mettre le rapport aux voix avec la composition de la Commission permanente fixée à 38 membres dont 11 Vice-présidents.

Qui est pour ? Une belle unanimité, me semble-t-il.

Le rapport est adopté.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La composition de la Commission permanente étant maintenant fixée, il convient cette fois-ci de procéder au dépôt des candidatures pour la liste des Vice-présidents et des autres membres de la Commission permanente.

N° 3 – Election des membres de la Commission permanente

J'invite ceux qui le souhaitent à déposer leur liste de candidats aux différents postes de la Commission permanente, en respectant obligatoirement l'alternance femme/homme.

Vous avez une heure pour déposer ces listes, c'est le cadre réglementaire. Donc, il est 10 h 36, je suspends la séance.

(La séance, suspendue à 10 h 36, est reprise à 11 h 40)

Je vous propose de reprendre la séance.

A l'expiration du délai d'une heure réglementaire, je dispose d'une seule liste pour chaque poste à pourvoir. Dans ce cas-là, les premiers de liste sont élus Vice-présidents.

Il n'y a pas d'erreur ? Il n'y a bien qu'une liste ? C'est bien comme ceci ? Donc, je vais vous donner lecture de la liste des membres de la Commission permanente.

Ludovic FAGAUT, 1^{er} Vice-président

Florence ROGEBOSZ, 2^{ème} Vice-présidente

Philippe ALPY, 3^{ème} Vice-président

Béatrix LOIZON, 4^{ème} Vice-présidente

Chantal GUYEN, 6^{ème} Vice-présidente

Pardonnez-moi, je reprends, je suis allée beaucoup trop vite.

Ludovic FAGAUT, 1^{er} Vice-président
Florence ROGEBOSZ, 2^{ème} Vice-présidente
Philippe ALPY, 3^{ème} Vice-président
Béatrix LOIZON, 4^{ème} Vice-présidente
Denis LEROUX, 5^{ème} Vice-président
Chantal GUYEN, 6^{ème} Vice-présidente
Jean-Luc GUYON, 7^{ème} Vice-président
Patricia LIME-VIEILLE, 8^{ème} Vice-présidente
Serge RUTKOWSKI, 9^{ème} Vice-président
Jacqueline CUENOT-STALDER, 10^{ème} Vice-présidente
Olivier BILLOT, 11^{ème} Vice-président

Ensuite :

Monique BONNET-CHOUX
Frédéric BARBIER
Priscilla BORGERHOFF
Bruno BEAUDREY
Marie-Paule BRAND
Damien CHARLET
Christine COREN-GASPERONI
Claude DALLAVALLE
Marie-Laure DALPHIN
Raphaël KRUCIEN
Marie-Christine DURAI
Thierry MAIRE DU POSET
Magali DUVERNOIS
Albert MATOCQ-GRABOT
Jeanne HENRY
Christian METHOT
Annick JACQUEMET
Georges UBBIALI
Géraldine LEROY
Thierry VERNIER
Valérie MAILLARD
Michel VIENET
Géraldine TISSOT-TRULLARD

Romuald VIVOT
Martine VOIDEY
Aly YUGO

Les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste sans qu'il y ait lieu de procéder à un vote. Donc la Commission permanente est installée.

Lecture de la charte de l'élu. Je crois que vous l'avez tous eue à votre place, me semble-t-il, mais je me dois de vous la lire réglementairement comme il se doit.

Je vous donne à présent lecture de la charte de l'élu local conformément à l'article n° 2 de la loi 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat :

« L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions ».

Et vous avez copie de cette charte qui vous a été remise.

Nous sommes sur l'examen des rapports de l'ordre du jour facultatif.

Nous avons la partie réglementaire d'installation mais vous avez entendu dans mes propos liminaires que la belle collectivité où nous siégeons avait besoin de poursuivre l'action, donc je propose à présent de passer à l'examen des rapports correspondant à l'ordre du jour facultatif, mais que je considère comme étant essentiel pour assurer la continuité du service public.

Les rapports vous ont été envoyés avec l'ordre du jour obligatoire afin que vous puissiez en prendre connaissance.

**N° 4 – Délégations de l'Assemblée départementale au Président du Conseil départemental
en matière de marchés publics, de Fonds de solidarité pour le logement et d'actions
du Département en justice**

Je vous demande de me donner délégation pour exercer pendant toute la durée de mon mandat et dans les conditions et limites fixées par les articles L. 3211-2 et L. 3221-10-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, les attributions suivantes :

Conformément à l'article L. 3221-11 du Code général des collectivités territoriales, de donner délégation au Président du Conseil départemental pour être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Conformément à l'article L. 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales, de donner délégation au Président du Conseil départemental pour être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision relative au Fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances.

Conformément à l'article L. 3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales, de donner délégation au Président du Conseil départemental pour être chargé, pour la durée de son mandat, d'intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre le Département dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Conseil départemental.

Je mets ce rapport au vote de l'Assemblée.

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons le faire à main levée, je crois que c'est ce qui a été défini, minorité/majorité. C'est bien cela ? Donc, je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour les rapports suivants et puisqu'il s'agit d'élections ou de désignations, je vous en ai parlé ce matin dans le propos liminaire, je vous propose de les voter à main levée. En effet, sous réserve de son unanimité, le Conseil départemental peut décider de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations de ses représentants. Il s'agit de l'article L. 3121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Il convient donc de délibérer sur ce vote à main levée, donc je mets la possibilité de voter à main levée les désignations telles que je vous les ai évoquées.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 5. Il s'agit des marchés publics : Représentation du Conseil départemental au sein de la Commission d'appel d'offres et du Jury de concours - Actualisation des seuils de procédures internes.

N° 5 – Marchés publics : Représentation du Conseil départemental au sein de la Commission d'appel d'offres et du Jury de concours – Actualisation des seuils de procédures internes

Je vous rappelle que la Commission d'appel d'offres est composée, lorsqu'il s'agit d'un Département, du Président du Conseil départemental ou de son représentant, Président, et de 5 membres du Conseil élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il convient de préciser que le Jury de concours est composé des mêmes membres que la Commission d'appel d'offres.

Pour me représenter, je propose M. Olivier BILLOT à la présidence de la Commission d'appel d'offres et du Jury de concours.

Il convient à présent d'élire 5 titulaires et 5 suppléants.

Je dispose d'une liste, après accord majorité/minorité, dont je vous donne lecture.

Concernant les titulaires : Mme Florence ROGEBOZ, M. Michel VIENET, M. Serge RUTKOWSKI, M. Aly YUGO, M. Claude DALLAVALLE. C'est bien cela pour la minorité ?

Concernant les suppléants : Mme Chantal GUYEN, M. Thierry MAIRE DU POSET, Mme Valérie MAILLARD, Mme Marie-Christine DURAI, Mme Monique BONNET-CHOUX.

Concernant les seuils de procédures internes, je vous propose enfin d'actualiser les différents seuils de procédure adaptée applicables au Département tel que précisé dans le rapport et de vous prononcer sur une actualisation régulière selon la réglementation en vigueur.

Je mets ce rapport au vote de l'Assemblée à main levée puisque nous l'avons autorisé.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° 6 – Représentation du Conseil départemental au sein de la Commission départementale de la coopération intercommunale

Comme je vous l'ai indiqué dans le propos liminaire, il y a non seulement la CAO qui va se réunir mais aussi la Commission départementale de la coopération intercommunale, donc il convient d'élire 8 Conseillers départementaux à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne dont les 5 premiers sont appelés à siéger au sein de la Commission départementale de la coopération intercommunale.

Je dispose ici d'une liste après accord majorité/minorité, dont je vous donne lecture.

Pour celles et ceux qui ne le savent pas encore, vous savez que la Commission départementale de la coopération intercommunale a plusieurs collègues et certains d'entre vous siègent dans d'autres collèges, c'est pour cela qu'ils ne sont pas désignés au sein de l'Assemblée départementale. Vous pouvez y siéger en tant que Maire, y siéger en tant que représentant de votre intercommunalité, et tout cela se fait toujours avec un équilibre géopolitique. Donc, je vous donne la liste.

Christine BOUQUIN
Philippe ALPY
Béatrice LOIZON
Serge RUTKOWSKI
Magali DUVERNOIS
Christian METHOT
Ludovic FAGAUT
Georges UBBIALI

Je mets ce rapport au vote de l'Assemblée à main levée.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au rapport n° 7.

N° 7 – Représentation du Conseil départemental au sein de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites – formation spécialisée « carrières »

Cela fait partie de l'ensemble des commissions qui se réuniront pendant le mandat, nous aurons l'occasion d'évoquer tout cela, vous l'aurez compris, le 15 juillet.

En raison du caractère d'urgence énoncé dans le rapport, je vous invite à procéder aux désignations des représentants de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites - formation spécialisée « carrières », soit 1 titulaire et 1 suppléant.

Après accord majorité/minorité, je vous propose les désignations suivantes :

En qualité de titulaire : Mme Florence ROGEBOS

En qualité de suppléant : Mme Béatrice LOIZON

Pour me représenter, je propose M. Thierry MAIRE DU POSET.

Je mets ce rapport au vote de l'Assemblée à main levée.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Quelques éléments d'information cette fois-ci, même si je les ai déjà un peu dévoilés tout à l'heure.

Je vous informe que la prochaine Assemblée du Conseil départemental se tiendra le 15 juillet 2021, à partir de 9 heures, au cours de laquelle seront examinés notamment les points suivants, je vous les récapitule un peu pour que vous les ayez bien à l'esprit et le temps nécessaire de travailler sur l'ensemble des commissions pour que chacune et chacun prennent sa place au sein de cette Assemblée départementale et dans les organismes extérieurs.

Il y aura les commissions internes, l'adoption du règlement intérieur du Conseil départemental, les délégations à la Commission permanente, délégations au Président du Conseil départemental, représentation du Conseil départemental au sein du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs, représentation du Conseil départemental au sein des commissions et organismes extérieurs et les conditions d'exercice des mandats départementaux.

A cette occasion, le 15 juillet, je remettrai les médailles et insignes aux nouveaux élus.

Je clos donc cette Assemblée, en vous remerciant et en nous souhaitant à toutes et à tous un bon mandat au service de l'intérêt général pour nos citoyens sur l'ensemble de notre territoire.

- La séance est levée à 12 h 00 -

La Présidente du Département,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long tail, representing Christine Bouquin.

Christine BOUQUIN

La Secrétaire de séance,

Jeanne HENRY

A handwritten signature in blue ink, appearing as a stylized, cursive name with a prominent crossbar, representing Jeanne Henry.